

# Douleur animale, un sujet encore mal connu

Eléa CECCANTINI

## SYMPOSIUM

**Un symposium centré sur la notion de douleur animale s'est déroulé, le 16 janvier, à VetAgro Sup. A travers les différentes interventions de la soirée a été posé le constat qu'alors que la douleur est un motif fréquent de consultation, c'est une notion complexe qui nécessite une approche pluridisciplinaire et personnalisée.**

Notre consœur Jeanne-Marie Bonnet, directrice adjointe de l'école, a prononcé quelques mots introductifs sur la notion actuelle de douleur, au cours d'un symposium dédié à la douleur animale, le 16 janvier, à VetAgro Sup.

Grâce aux progrès de la recherche et de la médecine, « il est loin le temps de penser que les animaux ne ressentent pas la douleur ». Au-delà du bien-être animal, les préoccupations de la société ont évolué vers la bientraitance « *Ecouter la douleur, c'est l'adoucir* ».

Cette soirée illustre le partenariat de Dômes Pharma et Analgesia assignés au credo « *Link by nature* ». Ils financent ensemble un projet nécessaire à la recherche, l'industrie et l'éducation en accordant à la science animale un regard humain afin que « *santés humaine et animale travaillent main dans la main* ».

Au cours de la soirée, plusieurs conférenciers sont également intervenus : Alain Eschalié, président de l'institut Analgesia, Thierry Poitte, confrère et fondateur du réseau CapDouleur, et Norin Chai, vétérinaire en chef du zoo du Jardin des plantes.

## Approche stéréotypée de la douleur

Alain Eschalié a énoncé tout d'abord un dogme pour la compréhension de l'analgésie animale : « *mieux caractériser le patient pour innover* ».

A l'heure actuelle, le constat thérapeutique est préoccupant car la pharmacopée antalgique est ancienne, stéréotypée et limitée, d'autant plus qu'elle ne couvre pas l'intégralité

de l'arc thérapeutique. Il n'y a pas de personnalisation du patient à cause de la commodité du traitement de référence.

D'autre part, les traitements ont tous des limites d'emplois et certains (comme le tramadol) sont en discussion. Le ratio bénéfice risque n'est pas toujours satisfaisant et l'efficacité de certains médicaments est limitée, sans oublier les effets indésirables associés.

La plupart des antalgiques sont issus de l'empirisme ou du hasard et seuls certains relèvent de la recherche mais la découverte de nouveaux produits se fait rare car il est difficile de se détacher des recherches passées.

Pour aller de l'avant, il faut d'abord comprendre comment fonctionnent les antalgiques (mécanismes d'action, cibles), puis émettre des hypothèses et, enfin, les valider (vérification de l'efficacité). Il s'agit là de la recherche translationnelle inverse.

Le problème majeur reste l'intégration du caractère multidimensionnel de la douleur.

La caractérisation débute en consultation et se poursuit grâce à un suivi, notamment via l'usage d'outils de santé connectés donnant des résultats en temps réel ou la réalisation de questionnaires pour obtenir des paramètres objectivables.

Ces pratiques assez courantes en médecine humaine et s'inscrivent dans la doctrine des cinq « P » (participation, personnalisation, preuves, prédiction et prévention) mériteraient d'être intégrées à la médecine vétérinaire.

## La « consultation douleur »

Selon notre confrère Thierry Poitte, la douleur est l'un des premiers motifs de consultation chez le vétérinaire.

La chronicité de la douleur est fonction de l'espèce, de l'individu, de son vécu, de sa qualité de vie et de son environnement. La difficulté de traitement se traduit par une composante nociceptive multiforme, souvent silencieuse, pas nécessairement visible par le propriétaire ou le vétérinaire.

Les mécanismes physiopathologiques sont complexes, aboutissent à une grande hété-

rogénéité dans les syndromes cliniques et mènent à une expression et une évolution imprévisible de la douleur.

Il existe un continuum entre les différents types de douleur (inflammatoires, neuropathiques, centrales...) et l'exemple le plus probant est celui du syndrome d'hyperesthésie féline.

Ensuite, il est nécessaire de comprendre qu'un animal guéri ne retourne pas à un « *état de non douleur initiale* ». Une telle homéostasie n'existe pas. Le patient entrera dans un nouvel état avec un équilibre dynamique qui lui sera propre car il gardera en mémoire son historique douloureux.

L'environnement, bien que rarement étudié, est déterminant. La cognition existe chez l'animal tout comme son propre ressenti, façonné par des émotions.

En conjuguant l'examen clinique aux nouveaux outils technologiques arrivant sur le marché vétérinaire (applications, téléconsultations, etc.), il est possible de replacer l'animal à travers les mécanismes intimes de la douleur, structurer sa prise en charge, s'éloigner de l'approche mécanistique et créer des consultations spécialisées.

## Evolution de la vision de la douleur

La douleur en tant que terme médical est définie comme « *une expérience sensorielle et émotionnelle aversive de la conscience poussant l'animal à générer des réactions motrices de protection, des réponses neurovégétatives et comportementales, le tout via une cognition et des émotions spécifiques* », a rappelé notre confrère Norin Chai.

La douleur a de nombreux aspects autres que médicaux, à savoir : culturels, éthiques et religieux. L'histoire de la douleur animale et sa vision ont beaucoup évolué au fil du temps. A l'époque, l'aspect émotionnel de la douleur n'était pas considéré.

« *L'approche pluridisciplinaire de la douleur est indispensable en zoo* ». Le problème majeur en parc zoologique reste l'observation et les moyens mis en œuvre pour gérer la prise en charge totale du bien-être animal.

«Au-delà du bien-être animal, les préoccupations de la société ont évolué vers la bientraitance.»

«Pour aller de l'avant, il faut d'abord comprendre comment fonctionnent les antalgiques.»

Gros Plan

## Remise du prix Analgesia-Dômes Pharma : douleur et santé animale

A l'occasion d'un symposium sur la notion de la douleur animale, le 16 janvier à VetAgro Sup, a eu lieu la remise du premier prix « *Analgesia-Dômes Pharma : douleur et santé animale* » décerné par l'institut Analgesia et le groupe Dômes Pharma, en lien avec le développement d'une thématique de recherche sur la douleur en santé animale.

La récompense, d'une valeur de 18 000 euros, a été remise par Anne Chauder, présidente du groupe Dômes Pharma, à Maira Rezende Formenton (doctorante) et à nos consœurs Karine Portier (VetAgro Sup) et Denise Tabacchi Fantoni (vétérinaire à l'université de Sao Paulo), pour leur projet d'étude sur l'évaluation et le soulagement immédiat des douleurs myofasciales chez le chien ainsi que la cartographie des points de douleurs fasciales lors d'arthrose chez des chiens présentés au CHUV\*.

Cette étude aura pour autres buts de comparer le syndrome de douleur myofasciale de l'Homme et du chien et de développer des thèses sur les techniques de reconnaissance de la douleur animale. **E.C.**

\* CHUV : Centre hospitalier universitaire vétérinaire



La récompense, d'une valeur de 18 000 euros, a été remise par Anne Chauder, présidente du groupe Dômes Pharma, à Maira Rezende Formenton et à nos consœurs Karine Portier et Denise Tabacchi Fantoni.



Les vétérinaires s'aident alors d'indicateurs comportementaux (stéréotypie, apathie, picage, agression...), physiques (état corporel, aspect du pelage, blessures...) et physiologiques (mesure des glucocorticoïdes, analyses sanguines...), utilisables sans intervention majeure.

Pour savoir comment répondre aux différents besoins de l'animal, Norin Chai a donné l'exemple de la pyramide de Maslow, utilisée en humaine pour évaluer le bonheur. Celle-ci explique qu'il faut assurer les besoins physiologiques, la sécurité, l'expres-

sion du comportement naturel, les interactions intra et interspécifiques, le suivi vétérinaire, les enrichissements sensoriels et alimentaires et les stimuli mentaux pour préserver le bien-être.

### Un animal, une douleur

La médecine personnalisée permet de soigner spécifiquement un animal en s'affranchissant des protocoles thérapeutiques classiques. Chaque animal a son propre vécu douloureux, ses propres émotions et son propre environnement.

«Un animal guéri ne retourne pas à un « état de non douleur initiale »»

Ainsi, l'aspect pluridimensionnel de la douleur rend la compréhension d'un animal en souffrance complexe car il faut parvenir à détecter, analyser puis soigner cette douleur en se détachant de la thérapeutique populationnelle, ce qui se traduit par une quête permanente.

Sans excès d'anthropomorphisme, il est possible de translater la recherche humaine à celle animale pour tenter de caractériser la douleur de chaque patient. ■



Réagissez sur  
info@depecheveterinaire.com

## Plus de 12 300 participants à la deuxième édition du jeu Défi Peste bovine de l'OIE

### DIAGNOSTIC

Plus de 12 300 participants de 121 pays ont participé à la deuxième édition du Défi Peste bovine de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) entre le 15 janvier et le 12 février.

Dans ce jeu, la peste bovine resurgit du passé et les joueurs doivent trouver l'origine du foyer.

Cette édition a rassemblé 10 fois plus de participants que la première. Ils ont gagné des points pour leurs pays respectifs et appris à diagnostiquer la peste bovine et à distinguer parmi plusieurs autres maladies présentant les mêmes signes cliniques.

De même, le jeu leur a permis de découvrir comment manipuler avec précaution des matériaux pouvant contenir le virus de la peste bovine au sein des laboratoires.



▲ Cette édition a rassemblé 10 fois plus de participants que la première.

### L'Ouzbékistan en tête

D'après le classement à la fin du jeu, l'Ouzbékistan remporte la victoire et établit, avec un total de 4 129 060 points, un nouveau record.

De tous les joueurs représentant l'Ouzbékistan, Narziev Nurmukhama, étudiant à

l'Institut vétérinaire de Samarcande, a obtenu le meilleur score avec un total de 798 440 points. Il sera invité à la 88<sup>e</sup> Session générale de l'OIE, en mai prochain.

« L'Ouzbékistan y sera officiellement félicité pour sa forte participation au jeu et les efforts collectifs déployés par ses joueurs pour garder vivace le souvenir de la peste bovine », explique l'OIE.

De nombreux pays ont acquis un grand nombre de points à l'issue de ce défi. L'Inde, qui s'est beaucoup investie dans le Défi Peste bovine depuis sa première édition, a remporté 4 129 060 points, tandis que l'Égypte figure sur le podium pour la première fois, avec 392 870 points.

Tous les pays participants peuvent prendre connaissance de leurs scores sur le site Internet : [www.rinderpestvigilance.com](http://www.rinderpestvigilance.com). **M.J.**

## Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture s'unissent pour protéger les cétacés

### PROTECTION ANIMALE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de nouvelles mesures sont en vigueur pour mieux protéger les cétacés, dont les dauphins, victimes collatérales des actions de pêche au filet. Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Agriculture annoncent des actions conjointes.

Dans un communiqué du 22 janvier, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, se mobilisent pour la protection des cétacés et le renforcement des mesures pour lutter contre l'échouage des dauphins. Ils condamnent fermement la vidéo relayée sur les réseaux sociaux dans laquelle des pêcheurs prélèvent de la viande sur un dauphin.

« Ces comportements isolés ont été unanimement dénoncés par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, qui a demandé des sanctions », précisent les ministres qui rappellent que, le dauphin étant

une espèce protégée, ces actes constituent un délit.

Les deux ministères vont donc saisir la justice sur ces infractions présumées.

Les ministères rappellent également que le transport d'animaux protégés sans autorisation est illégal et que « la réduction des captures accidentelles de cétacés demeure une priorité pour le gouvernement ».

### Déclaration de captures accidentelles

A ce titre, des mesures sont mises en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier : déclaration obligatoire des captures accidentelles de mammifères marins par tous les professionnels français de la pêche ; tous les chalutiers pélagiques français de plus de 12 mètres opérant dans le golfe de Gascogne durant la période hivernale seront soumis à l'obligation d'être équipés en pingons (dispositifs acoustiques répulsifs).

La France portera une extension de ces obligations au niveau européen dans le cadre de la politique commune de la pêche.

« Enfin, si ces mesures devaient s'avérer insuffisantes, sur les bases des études scien-

tifiques en cours, le groupe de travail national pourra étudier des mesures expérimentales d'atténuation ou de restriction relatives à l'utilisation de certains engins de pêche, conformément au règlement européen sur les mesures techniques », ajoutent les ministères.

### Bientôt un plan national

Par ailleurs, de nouvelles mesures (travaux scientifiques, observations, marquage d'individus, pêcheurs sentinelles...) ont été prises pour améliorer la connaissance, particulièrement sur l'interaction entre les fileyeurs et les populations de mammifères marins.

Un plan national, adopté par le Premier ministre en décembre, sera présenté au cours de ce premier trimestre. « Il vise à mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les différentes sources de perturbation des cétacés et s'articule autour de quatre axes stratégiques : renforcement de la connaissance, réduction des pressions anthropiques, renforcement de l'action internationale, sensibilisation du grand public », expliquent les ministres. **M.L.**

«Le transport d'animaux protégés sans autorisation est illégal.»